

Le 6 avril 2021

Monsieur Francis Scarpaleggia, député  
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Par courriel : ENVI@parl.gc.ca

**Objet : Étude sur les articles en plastique à usage unique**

Monsieur,

La société INEOS Styrolution est consciente que son industrie doit contribuer à la recherche de solutions. Grâce à une conception améliorée des produits, à des systèmes de récupération renforcés et au développement des marchés finaux des plastiques post-consommation, notre entreprise est déterminée à travailler avec les gouvernements et à mettre en œuvre des plans visant à créer une économie circulaire pour les matières plastiques.

**L'économie circulaire pour les matières plastiques**

En tant que membre de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) – Division des plastiques, INEOS Styrolution Canada travaille à trouver des solutions viables au traitement des déchets de plastique. À cet égard, nous avons pris les engagements suivants :

- 100 % des emballages de plastique recyclables ou récupérables d'ici 2030;
- 100 % des emballages de plastique réutilisés, recyclés ou récupérés d'ici 2040;
- mise en œuvre, d'ici 2022, d'« Opération Balayage® », un programme international de gérance conçu pour empêcher les granules de plastique de source industrielle de se répandre dans l'environnement, et notamment dans les rivières et les océans.

Les plastiques jouent un rôle important dans notre mode de vie moderne et durable : les emballages protecteurs font en sorte que la population a accès à des produits alimentaires sûrs et propres à la consommation, et ils aident grandement à prolonger la durée de stockage des produits et à réduire les déchets alimentaires et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plastiques jouent aussi un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs climatiques, étant utilisés dans des éoliennes plus légères et plus solides, dans des véhicules moins énergivores et dans des matériaux isolants qui nous gardent au chaud à la maison.

INEOS Styrolution est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de plastiques styréniques, et il se concentre sur les produits de monomère de styrène et de polystyrène, les plastiques ABS et les spécialités de styrène. Nous fournissons des applications styréniques pour de nombreux produits courants utilisés dans un large éventail d'industries, dont l'automobile, l'électronique, les produits ménagers, la construction, les soins de santé, les emballages ainsi que les jouets, les

sports et les loisirs. Nous comptons quelque 3 600 employés qui se répartissent dans 20 lieux de production de dix pays, dont le Canada.

Notre entreprise s'est donné, en matière de durabilité, des objectifs ambitieux qui visent à améliorer et à accroître la récupération des déchets post-consommation et à renforcer l'innovation pour la circularité des plastiques. Nous disposons d'installations de production de classe mondiale, de centres de R-D de pointe, d'une portée internationale et de plus de 90 ans d'expérience dans l'initiation de véritables changements grâce à des solutions innovantes et durables de premier ordre, afin de faire de l'économie circulaire des plastiques une réalité.

Plusieurs membres de la Division des plastiques de l'ACIC et d'autres innovateurs de partout au Canada travaillent à mettre au point des technologies importantes et novatrices qui serviront à maintenir les plastiques post-consommation dans l'économie plutôt que dans l'environnement. INEOS Styrolution fait partie de ces innovateurs. Nous avons conclu un partenariat pour construire une installation de recyclage du polystyrène (un produit dont l'interdiction est actuellement envisagée par le gouvernement fédéral). Il est difficile de comprendre la logique derrière l'intention du gouvernement fédéral d'interdire des produits qui peuvent déjà être recyclés, d'autant plus que les entreprises investissent beaucoup de temps et d'argent pour contribuer à l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques.

#### **Impacts environnementaux de l'approche proposée par le gouvernement fédéral**

INEOS Styrolution Canada a de sérieuses réserves sur la proposition du gouvernement fédéral d'ajouter les « articles manufacturés en plastique » à la Liste des substances toxiques figurant à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), et d'interdire certains produits de plastique.

La LCPE n'est pas le bon outil pour gérer les déchets de plastique. Elle n'est pas conçue pour réglementer une vaste gamme de produits de consommation. Le plastique est une matière inerte. L'inscription des produits de plastique à la Liste des substances toxiques – une mesure non fondée scientifiquement – brouillerait la distinction entre le plastique et les substances qui sont véritablement toxiques et dont la réglementation relève à bon droit de la LCPE.

En désignant à tort les plastiques comme substances toxiques et en interdisant les plastiques à usage unique, le gouvernement se trompe de cible; plutôt que de s'en prendre à l'utilisation des produits de plastique, il devrait plutôt s'attaquer à leur gestion insuffisante en fin de vie. L'approche proposée de gestion intégrée ne tient pas compte, selon la perspective de tout le cycle de vie, des coûts environnementaux des solutions de rechange qui seraient choisies si les produits de plastique étaient interdits. Des études ont montré que l'utilisation des solutions de rechange dans les biens de consommation a des coûts environnementaux près de quatre fois plus élevés que les plastiques. En outre, des estimations indiquent que le remplacement des plastiques dans les produits de consommation et les emballages par des solutions de rechange qui remplissent la même fonction entraînera des coûts environnementaux allant de 139 à 533 milliards dollars américains<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Trucost, *Plastics and Sustainability: A Valuation of Environmental Benefits, Costs, and Opportunities for Continuous Improvement*, juillet 2016.

**Nous recommandons** de ne pas utiliser la LCPE pour réglementer des produits de consommation comme les « articles manufacturés en plastique ». Le gouvernement devrait plutôt recentrer son attention sur les investissements et les incitatifs visant le développement de solutions technologiques et de processus systémiques favorisant une économie circulaire. En outre, l'évaluation des produits de plastique sur l'ensemble du cycle de vie, par rapport aux solutions de rechange, permettra d'éviter les situations regrettables où ces dernières solutions ont une empreinte environnementale globale plus importante. Nous encourageons le gouvernement à évaluer les produits de plastique à usage unique sur l'ensemble du cycle de vie et à faire une comparaison avec les solutions de rechange lorsque celles-ci sont utilisées dans les quantités requises pour remplacer les plastiques.

## **Rôle des plastiques dans la réduction de l'insécurité alimentaire et la protection de la santé des Canadiens**

Selon l'ACIC, les emballages de plastique réduisent les pertes et le gaspillage d'aliments en protégeant les produits et en augmentant leur durée de stockage. Les pellicules de plastique, par exemple, aident à prolonger la durée de stockage des viandes fraîches de 21 jours ou même plus, et les emballages de plastique sous vide permettent de conserver la viande dix fois plus longtemps que les emballages des épiceries, ce qui se traduit par une baisse de 75 % du gaspillage.

Les plastiques sont aussi largement utilisés dans le secteur des soins de santé, car ils sont imperméables aux germes. Ils rendent les procédures médicales plus simples et plus sûres, et ils empêchent la transmission de maladies en milieu hospitalier. Qu'il s'agisse de dispositifs médicaux, de cornées artificielles, de prothèses auditives ou de capsules de pilules à libération prolongée, l'innovation dans le domaine des plastiques a révolutionné la médecine. Les plastiques jouent également un rôle essentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19, notamment en facilitant la production d'équipements de protection individuelle, ou la fabrication des emballages et des seringues utilisés pour la vaccination.

L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des impacts que l'interdiction des produits de plastique aurait sur la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments, ni des avantages que les plastiques offrent dans les secteurs de la médecine et des soins de santé en protégeant la santé humaine et en prévenant la transmission des maladies. En associant le mot « toxique » aux produits de plastique, l'approche sera source de confusion et d'inquiétudes pour les consommateurs, et minera la confiance dans les mesures de santé et de sécurité de ces produits hautement réglementés.

## **Impacts sur l'économie et l'emploi**

La force de l'industrie des plastiques provient de ses PME : 86 % des fabricants de produits de plastique du Canada sont des entreprises familiales. L'ACIC a estimé, en se fondant sur les données de Statistique Canada, que le terme de « produit de plastique à usage unique » pourrait s'appliquer à environ un quart des expéditions canadiennes de produits de plastique, ce qui représente une **valeur allant de 5,5 à 7,5 milliards de dollars, ainsi que de 13 000 à 20 000 emplois directs pour le Canada. Le nombre d'emplois indirects se situerait entre 26 000 et 40 000.**

Par ailleurs, l'ajout de tous les articles manufacturés en plastique à la Liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE pourrait mettre en péril d'autres éléments de la chaîne

d'approvisionnement des plastiques – estimée à 35 milliards de dollars –, et notamment les producteurs de résine qui sont très présents en Alberta et en Ontario. Une telle mesure enverrait un très mauvais message à l'industrie, qui songe à réaliser de nouveaux investissements. L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec donnent tous une importance prioritaire aux investissements des industries de la chimie et des plastiques dans le cadre de leurs plans de croissance et de relance économiques.

En l'absence d'indications claires sur la mesure dans laquelle l'approche proposée de gestion intégrée s'appliquera à d'autres articles de plastique, il est impossible de déterminer avec précision les impacts économiques globaux qu'aura cette approche. Par exemple, le gouvernement n'a pas établi si les interdictions proposées toucheront la vente de ces produits au Canada (et si elle sera autorisée aux États-Unis) ou s'il prévoit d'interdire la fabrication et l'exportation. Cette question revêt une importance capitale pour l'économie et l'emploi, car un grand nombre d'entreprises exportent une part considérable de leur production aux États-Unis. De plus, l'approche proposée pourrait faire fuir les investissements, les entreprises pouvant difficilement justifier une décision de financer le secteur des plastiques styréniques dans un pays qui juge ces produits « toxiques ».

**Nous recommandons** que le gouvernement analyse les impacts que l'ajout des produits de plastique désignés à la Liste des substances toxiques de la LCPE et l'interdiction de certains produits de plastique auraient sur les PME et l'industrie des plastiques, tant sur le plan de l'économie que sur celui de l'emploi.

---

### **Conclusion**

Notre entreprise, de concert avec ses partenaires, travaille à mettre au point des technologies novatrices destinées à accroître la réutilisation et le recyclage des plastiques. L'industrie des plastiques a entrepris un important virage en faveur de solutions novatrices, durables et propices à l'économie circulaire pour les produits de plastique. Pour toutes les raisons exposées dans la présente, nous demandons respectueusement de prendre en considération les impacts de l'interdiction des produits de plastique à usage unique et de leur désignation comme substance toxique aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Gregory Fordyce  
INEOS Styrolution Canada Ltée

INEOS Styrolution est membre de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) – Division des plastiques, qui représente les chefs de file canadiens en matière de durabilité des plastiques, une industrie de 35 milliards de dollars qui emploie directement plus de 93 000 Canadiens. La Division des plastiques comprend tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement des plastiques, y compris des fournisseurs de résine et de matières premières, des transformateurs/convertisseurs, des fournisseurs d'équipements, des entreprises de recyclage et des détenteurs de marques.